

COMMUNE DE LA BRUYERE
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que cinq points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 31 août 2017 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Ils ont été déposés par Monsieur Soutmans, Conseiller Communal ECOLO.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. **Hall des sports** : un an après la victoire de Nafissatou Tiam aux jeux Olympiques, celle-ci vient de décrocher une médaille d'or aux Mondiaux de Londres. L'an dernier, lors de la fête organisée à cet égard à La Bruyère, les Ministres étaient repartis avec le projet (remanié) du hall des sports. Six ans après avoir planté un panneau annonciateur de la création (prochaine) du hall des sports à Emines, le Collège et son échevin des sports en particulier peut-il nous présenter l'état d'avancement du dossier ?
2. **Gestion des espaces verts** : à l'automne, une haie a été plantée à l'initiative du Collège le long de la route de Rhisnes à St Denis ; il s'avère aujourd'hui qu'une partie de celle-ci a disparu et que le reste n'est pas entretenu comme semble-t-il d'autres espaces verts et bordures de routes. Trois ans après l'interdiction de l'utilisation des pesticides par les communes sur les espaces publics, comment est formé le personnel à la gestion différenciée des espaces verts publics et aux alternatives aux pesticides ?
3. A la veille de la **rentrée scolaire**, l'échevin peut-il donner une estimation du coût de la rentrée scolaire pour les parents dans les écoles communales ? Pour rappel, la circulaire de rentrée (Circulaire 6272 du 04/07/2017) rappelle que « *Le Décret Missions prévoit spécifiquement qu'avant le début de l'année scolaire, et à titre d'information, une estimation du montant des frais réclamés et de leur ventilation est portée par écrit à la connaissance des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale* ». Par ailleurs, quelle est la politique du Collège pour tendre vers la gratuité intégrale telle que le réclament les associations de parents et la Ligue des Familles notamment ?
4. Réduction de la **fiscalité communale** pour encourager l'activité économique : La nouvelle ministre des Pouvoirs locaux demande dans la circulaire budgétaire annuelle adressée aux communes de Wallonie, de modérer la fiscalité afin d'encourager et faciliter l'activité économique. Sachant que La Bruyère a une fiscalité très forte via l'IPP sur le travail, quelle décision le Collège a-t-il pris pour répondre à cette demande légitime ?

5. **Priorités budgétaires** pour les villages l'an prochain. Le Collège a fait parvenir le 16 août une demande de propositions budgétaires aux groupes politiques de l'opposition et de les rentrer pour le 25 août. Le Collège peut-il s'expliquer sur cette demande soudaine ?

Bruyère, le 28/8/2017

Le Directeur général,ff

Le Bourgmestre,

A.MEUR

R.CAPPE